



## Avoir une reponsea mon probleme

Par **eclair**, le **04/06/2008** à **13:49**

bonjour j aimerais savoir si ma soeur étant la tutelle de ma maman qui est paralysée a le droit de m interdire de voir le compte et de regarder se quel dépenses .Et aussi prendre des initiations sent m en parler .exemple :la maison de retraite?car pour le moments ces elles qui fait comme elle veut et qui me fait signer des papier .est ce possible que le juge m en informe aussi ,comme sa je serai rassurer.et pouvez vous me donner une adresse d un juge des tutelles s il vous plait , que je puisse aller le rencontrer je vous remercie beaucoup pour votre réponse .

Par **domi**, le **04/06/2008** à **14:21**

Commencez déjà par contacter le juge qui a accordé la mise sous tutelle.